



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1473
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

**Crédit de 520 000 francs destiné à l'acquisition de système de «pesée embarquée» pour les véhicules lourds du Service Voirie – Ville propre
(PR-1473)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 64 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 520 000 francs destiné à l'acquisition de dix systèmes de «pesée embarquée» pour les véhicules lourds du Service Voirie – Ville propre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 520 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président:

Amar Madani